

Bureau du 27 février 2006

Décision n° B-2006-4049

objet : **Tunnel sous Fourvière - Réalisation d'itinéraires de substitution lors des coupures programmées - Demande de subvention**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'exploitation du tunnel sous Fourvière nécessite des coupures programmées pendant lesquelles l'accès des usagers est restreint, voire interdit. Pour assurer une continuité à la circulation, des itinéraires de substitution (S) doivent être mis en place. Ces itinéraires S sont des déviations équipées d'une signalisation spécifique.

Le projet comprend les études et les travaux nécessaires à la mise en œuvre de signalisations permanentes reposant sur les principes des itinéraires de substitution S et il s'inscrit dans une démarche globale au niveau de l'agglomération pilotée par la direction départementale de l'équipement du Rhône.

Toutefois, la réflexion entreprise par les services de l'Etat (DDE) n'avait pas intégré d'itinéraires pour le tunnel sous Fourvière car des déviations préexistaient sur le terrain. Il s'avère, d'une part, que le fléchage mis en place n'est pas conforme aux préconisations relatives aux itinéraires S et que certains panneaux ont disparu, d'autre part, que l'interdiction récente du tunnel de la Croix-Rousse aux poids-lourds ainsi que ses fermetures nocturnes fréquentes pour travaux, nécessitent de revoir les itinéraires afin d'assurer une parfaite cohérence entre les deux ouvrages.

Pour le tunnel sous Fourvière, le projet va porter sur la prise en compte des itinéraires de rabattement actuellement utilisés lors des déviations, l'analyse, la mise au net des nouveaux itinéraires proposés, l'identification des principaux dysfonctionnements en terme de trafic, à partir de données existantes. L'identification des carrefours raccordés au réseau Criter (PC de régulation), le recensement des points critiques, l'équipement en signalisation directionnelle de 40 carrefours urbains sont concernés.

L'opération est évaluée à 150 000 € HT et pourrait faire l'objet d'une subvention de 50 % de l'Etat sur la base des dépenses réelles constatées. La mise en œuvre de ce jalonnement est envisagée pour le 2° trimestre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à solliciter de l'Etat une subvention pour le financement des itinéraires de substitution du tunnel sous Fourvière et à signer la convention y afférente.

2° - Les recettes correspondantes seront encaissées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - opération 0013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,